

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le ministre des Affaires intérieures a approuvé en date du 23 juillet 2026 la délibération du conseil communal du 4 juin 2026 **relative à la modification du règlement-taxé portant sur les prix d'entrée de la piscine et du sauna – annulation de cours.**
(réf. : FC05-2026-A257).

Le texte du règlement-taxé est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Marianne Dublin-Felten
Bourgmestre f.f.

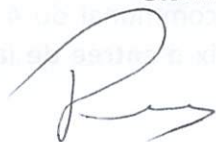


Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 5 AOUT 2026

Steinfort, le - 5 AOUT 2026



Le bourgmestre

ff



Le secrétaire communal